

À l'attention de M. Nicolas Mallet
Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Place des Carmes - Déchaux
63040 Clermont-Ferrand Cedex 9

Clermont-Ferrand, le 29 septembre 2026

Objet : Votre courrier du 25 septembre - nous demandons des réponses, pas des leçons

Monsieur Mallet,

Nous avons pris connaissance de votre réponse du 25 septembre 2026 à nos courriers adressés à M. Florent Menegaux.

Nous vous le disons clairement : le ton et le contenu de cette réponse sont particulièrement malvenus et peuvent légitimement être ressentis comme méprisants par les salariés que nous représentons.

Nous avons interpellé le Président de Michelin sur une question très concrète : la forte augmentation du coût des déplacements et, plus largement, la baisse du pouvoir d'achat des salariés.

Et que nous répond-on ?

Télétravail, covoiturage et transports en commun.

Sérieusement ?

Expliquer à des salariés de production travaillant en équipes qu'ils peuvent recourir au télétravail pour faire face au coût de leurs déplacements est pour le moins déconnecté de leur réalité quotidienne.

Nos collègues ne fabriqueront pas les pneus depuis leur salon.

Quant au covoiturage, les salariés n'ont pas attendu Michelin pour savoir qu'une voiture peut transporter plusieurs personnes.

Votre courrier reconnaît lui-même que l'inflation des produits pétroliers est « inédite et sans doute durable ». Très bien. Alors tirons-en les conséquences.

Si l'augmentation des dépenses des salariés est durable, leur salaire doit réellement augmenter.

Nous ne demandons pas à Michelin de nous expliquer comment les salariés doivent s'organiser pour dépenser moins.

Nous demandons à Michelin de payer davantage ceux qui travaillent et créent les richesses de l'entreprise.

Et nous refusons que tout soit tranquillement repoussé aux NAO de janvier 2027. Les salariés ne peuvent pas dire à la station-service : « Michelin discutera de mon salaire en janvier, je paierai mon plein à ce moment-là. »

Nos revendications sont donc maintenues :

- une réelle augmentation générale des salaires ;
- une prime carburant exceptionnelle de 1 000 € ;
- une amélioration durable de la prise en charge des déplacements domicile-travail.

Notre courrier était adressé à M. Florent Menegaux. Vous nous indiquez qu'il en a personnellement pris connaissance.

Nous lui demandons donc maintenant de répondre aux revendications qui lui ont été adressées.

Pas de détour.

Pas de rappel sur le télétravail.

Pas de leçon sur le covoiturage.

Pas de renvoi systématique à janvier.

Une réelle augmentation générale des salaires : OUI ou NON ?

Une prime carburant de 1 000 € : OUI ou NON ?

Une meilleure prise en charge des déplacements domicile-travail : OUI ou NON ?

Ce sont trois questions simples qui appellent trois réponses simples.

Les salariés n'ont pas besoin qu'on leur explique comment aller travailler. Ils attendent de savoir si Michelin entend réellement améliorer leur rémunération et participer davantage aux dépenses qu'ils supportent pour venir travailler.

Si la réponse de M. Menegaux est NON, qu'il le dise clairement.

Au moins, chacun saura à quoi s'en tenir.

Dans l'attente d'une réponse claire de M. Florent Menegaux,

Pour le Syndicat CGT Michelin



Romain Baciak
Délégué Syndical Central